



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERAINCOURT DU 8 avril 2022 à 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 2 avril 2022 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M. SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, Mme ENEE Candice, M. FERREIRA Frédéric, Mme RAYSEGUIER Nadège, M. MAURICE Jean-Pierre, M. ARDITTI Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, M. BALLOT Yves, Mme REUSSARD Véronique, M. VINOLAS Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir : Mme LOZACH Véronique à Mme MAURICE Anne-Marie, Mme SCHEMBRI Marie Lyne à M. FERREIRA Frédéric, M. SIMON Vincent à M. Yves BALLOT

Ouverture du Conseil à 20h00

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme RAYSEGUIER est élue secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 MARS 2022

Les subventions aux « Bleuets de France » selon la délibération n°2022/03-06 ont été mises à part des autres subventions.

Mme Véronique REUSSARD demande si le montant des travaux du contrat rural est pris en charge à 100%. Celle-ci n'est pas d'accord sur l'interprétation que l'on en fait. Il faut comprendre que le montant éligible maximum des travaux est de 500 000 euros.

M. Yves BALLOT veut s'assurer que concernant le vote des tarifs de la garderie et la cantine, il a été écrit « .../...M. Yves BALLOT propose de faire un courrier aux familles » ne veut pas dire que c'est à lui de le faire. On lui signifie que c'est bien ce qu'il a compris.

M. François SCHWEIZER notifie que les demandes soient envoyées en amont pour le vote du compte rendu précédent comme indiqué dans le règlement, cela permettrait de gagner du temps.

Mme Véronique REUSSARD dit qu'elle peut quand même poser ses questions.

Vote : accepté à la majorité

4 contre

VOTE DU BUDGET COMMUNE : Délibération n°2022/04-16

Section fonctionnement

Dépenses et recettes sont égales à 1 534 919,35 euros.

Investissements : M. Yves BALLOT demande à quoi correspondent les 400k€ de virement à la section investissement. M. François SCHWEIZER explique qu'il s'agit de projets de travaux et d'études (concerne les prévisions d'investissements dans l'attente d'attribution des subventions).

Excédent reporté de 558 736,61 euros.

M. Yves BALLOT dit que les charges de personnel ont augmentées de 12% par rapport au réalisé.

M. François SCHWEIZER explique que les salaires des catégories C ont évolué.

L'Entretien des bâtiments publics : M. Yves BALLOT dit qu'il y a une forte augmentation par rapport à 2021.

M. Jean-Pierre MAURICE explique que cela concerne par exemple la réfection et réparation du toit de l'école.

Enfin M. François SCHWEIZER explique que le budget recettes et dépenses doit être équilibré.

Concernant 31 305,67 euros, il s'agit des écritures saisies en double par l'ancienne secrétaire qui font l'objet d'une régularisation.

Vote : accepté à la majorité

4 contre *AB intentions*

Section investissement

Dépenses et recettes = 48 865,26 euros

Enfouissement : le programme 2020 se termine « rue st Jean ». On commence le programme 2021 rue de l'aulnaie (09/10/2022).

Les subventions : concerne principalement la boucherie.

M. François SCHWEIZER explique que les travaux ne peuvent pas être commencés tant que l'accord des subventions n'a pas été reçu.

Vote : accepté à la majorité
4 contre

4 Abstentions.

A la question de M. François SCHWEIZER « qu'est-ce que je peux proposer pour que vous acceptiez le vote du budget et que vous ne votiez pas « abstention » ? » la réponse de M. Yves BALLOT est « rien ».

VOTE DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX : Délibération n°2022/04-17

Section fonctionnement

Le nouveau plan comptable M57 sera mis en place à Seraincourt le 1^{er} janvier 2023 et sera obligatoire dans toutes les communes au 1^{er} janvier 2024.

M. Yves BALLOT demande que les moyens impayés soient mis dans le compte de dépenses imprévues.

M. François SCHWEIZER répond que ce n'est pas prévu dans le plan comptable.

Vote : accepté à la majorité
4 abstentions

Section investissement

Dépenses 65 000 euros (PMR). M. Yves BALLOT trouve que c'est cher.

Mme Véronique REUSSARD demande si Seraincourt va construire d'autres logements sociaux.

Mme le Maire dit qu'il y a 4 logements sociaux actuellement et que 2 autres logements sociaux sont prévus rue de l'aulnaie.

Vote : accepté à la majorité
4 Abstention :

M. Jean-Louis VINOLAS quitte la séance à 20h50. Il donne pouvoir à Mme Véronique REUSSARD oralement. Non recevable.

TAUX EXONERATION DE TAXE FONCIERE 2022 : Délibération n° 2022/04-18

Le 2 juillet 2021 a été signée l'exonération de la taxe foncière 2021.

Le Maire de SERAINCOURT expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyens de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301.-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

VU l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 50% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour 2022, M. François SCHWEIZER propose de reconduire l'opération pour 2022/2023. Pour cela, la mairie doit se prononcer avant le 1 octobre 2022.

Vote : A l'unanimité

SIERC : Délibération n°2022/04-19

Le programme 2020 sera livré fin mai 2022.

Le programme 2021 démarre fin octobre 2022.

M. François SCHWEIZER propose de voter pour le programme 2022 : Rue de l'Aulnaie. Coût 237 000 euros, la commune en prend 30% du montant à sa charge soit 71 100 euros.

Il restera la Rue des Pâtis (programme 2023). Cela représentera 83% de l'enfouissement de la commune.

M. François SCHWEIZER tient une liste de priorité de l'enfouissement à disposition pour celui ou celle qui désire se documenter.

Vote : A l'unanimité (14)

SECRETAIRE DE MAIRIE : Délibération n°2022/04-20

Une secrétaire de mairie a demandé sa mutation. Elle a quitté la mairie de Seraincourt le 16 mars 2022.

Mme Corinne CHABRIT notifie qu'il convient d'établir une délibération pour la mise à jour du poste de secrétaire de mairie.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un non titulaire.

Vote : A l'unanimité (14)

PERISCOLAIRE : Délibération n°2022/04-21

Mise à jour d'un adjoint technique territorial (périscolaire).

Un agent périscolaire a demandé sa mise en disponibilité pour un an.

Mme Corinne CHABRIT notifie qu'il convient d'établir une délibération pour la mise à jour du poste d'adjoint technique périscolaire.

Afin de pouvoir ouvrir le poste à des fonctionnaires ou non, cette délibération servira désormais pour tous les candidats pour ce poste sans avoir à la refaire à chaque changement d'agent.

Vote : A l'unanimité (14)

LISTE DES EFFECTIFS : Délibération n° 2022/04-22

Mme Corinne CHABRIT notifie la nécessité de mettre à jour la liste des effectifs suite à la mutation de l'un des agents et la mise en disponibilité d'un autre, il convient d'établir une délibération pour le tableau des emplois.
A savoir :

Filière administrative

Adjoint administratif	cat C	effectif 0	durée hebdo : 35h/35 ^{ème}
Adjoint administratif. Principal 2 classe	cat C	effectif 1	durée hebdo : 20,5h/35 ^{ème}
Agent administratif. 2 ^{ème} classe	contractuel	effectif 1	durée hebdo. : 32h/35 ^{ème}

Filière technique

Adjoint. Technique	cat C	effectif 1	Durée hebdo. : 28h/35 ^{ème}
Adjoint. Technique	cat C	effectif 2	Durée hebdo : 35h / 35 ^{ème}
Adjoint Technique	cat C	effectif 1	Durée hebdo : 28,5h/35 ^{ème}
Adjoint. Technique	cat C	effectif 1	Durée hebdo : 28,75h/35 ^{ème}
Adjoint. Technique	cat C	effectif 1	Durée hebdo : 27,5h/35 ^{ème}

Soit 8 agents.

M. Yves BALLOT demande si le temps partiel est choisi ou imposé par les agents.

M. Jean-Pierre MAURICE lui explique que la commission fait au mieux pour réorganiser le périscolaire humainement et financièrement.

Vote : A l'unanimité (14)

DELIBERATION ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL 1607 heures :

Délibération n°2022/04-23

Le 24 novembre 2021 un projet de délibération du temps de travail qui ne devait pas excéder 1607 heures avait été présenté. Celui-ci devait être examiné et adopté par le comité technique du CIG.

Le 24 février 2022, ce projet a reçu un avis favorable.

Il convient donc d'établir une délibération, à savoir :

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2jours x 52 semaines)	- 104 jours
Congés annuels	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombre de jours travaillés = nombre de jours travaillés x 7h	1596 heures arrondies à 1600 heures
Journée de solidarité	7 heures
Total	1607 heures

Vote : A l'unanimité (14)

DECISION DU MAIRE

salle des associations pour respecter le plan prévu avec la Préfecture pour un montant 42 945,60€ HT. Demande de subvention pour mise aux normes et sécurisation PMR de la Mairie, Bibliothèque,

Subvention accordée du PNR pour un montant de 50% soit 8 345€ concernant l'abri cantonnier (D 43)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Opération du cheminement cyclable depuis le cœur du village jusqu'au hameau de Gaillonnet sur la RD 913 inscrite pour un montant de 500 000 € TTC.

EVENEMENTS PREVUS

8/05/22	Tournoi de foot PlayStation. Lots offerts par la mairie de Seraincourt
20/05/2022	Fête des voisins
22/05/2022	Voitures anciennes
5/06/2022	Organisation pièce de théâtre dans la salle polyvalente
23/06/2022	« terres et jeux » avec l'école
26/06/2022	Exposition canine & méchoui. Coût global : 25€/pers. Une participation par habitant de 10€ est envisagée
2/07/2022	Fête à Montgeroult, thème « jeux celtiques ». Les costumes sont faits par Les petits métiers et l'organisation pour la commune de Seraincourt « l'Association Seraincourt événement. »
Septembre 2022	Cinéma en plein air avec la participation du PNR
	Journée des peintres en cours. Date à arrêter

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Pierre MAURICE fait remarquer, au conseil, comme il l'a fait à M. Jean-Louis VIGNOLAS lors de sa fuite, quelques instants avant les questions diverses dû à son manque, d'arguments, pour expliquer, comme cela lui avait été demandé par écrit 48 heures avant le conseil, de nous produire, comme il s'y était engagé le 10 mars, les pièces, nous confirmant sa déclaration, sur le réel prix du m³ d'eau potable et deuxièmement, pour quelle raison l'ensemble des communes de la CCVC était adhérente au conservatoire, anciennement le SIMVO et qu'il nous en dise plus sur son ressenti qu'il décrit dans le compte rendu de ses réunions au sein de ce dernier. N'ayant pas eu les réponses, je me permettrai de lui reposer lors du prochain conseil.

M. Frédéric FERREIRA parle du vote du budget CCVC

La CCVC a imposé une augmentation de 10% sur le foncier bâti et non bâti (~~passé de 2,41 à 2,78~~). Plusieurs représentants se sont opposés à cette augmentation dont la commune de Seraincourt – 14 contre 34.

Fin de séance 21 heures 31



A collection of handwritten signatures in blue ink. The signatures are scattered across the page. Some are clearly legible, such as 'Duce' and 'Maurice'. Others are more stylized and difficult to read, but some appear to include 'Jean-Louis Vignolas' and 'Jean-Pierre Maurice'. The signatures are written in various orientations and styles, some with loops and flourishes.